



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Office fédéral des transports
Monsieur Peter Füglistaler
Directeur
3003 Berne
Document PDF et Word à :
sachplan.verkehr@bav.admin.ch

Fribourg, le 21 août 2018

**Adaptation et mises et mise à jour 2018 du plan sectoriel des transports –
Partie infrastructure rail, 2^{ème} consultation selon l'art. 20 OAT**

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez auditionné sur les adaptations 2018 du plan sectoriel des transports, partie infrastructure rail et nous vous en remercions. Les cantons sont invités à signaler d'éventuelles contradictions entre le projet et les plans directeurs cantonaux approuvés par le Conseil fédéral.

Tel qu'indiqué lors de la première consultation, les adaptations de la partie conceptionnelle ainsi que des fiches d'objet n'appellent aucune remarque de notre part.

Nous nous permettons, à nouveau, de réitérer quelques observations relatives à du contenu non modifié :

L'absence du tracé Rail 2000 nous interpelle et nous estimons qu'il devrait, lors d'une prochaine refonte, figurer à nouveau dans le plan sectoriel des transports. En effet, ce tracé figure dans notre plan directeur cantonal en vigueur et a également été reporté dans la version en cours de révision. Il semble que ce tracé sera d'une grande importance pour l'évolution future de nos infrastructures ferroviaires, pour le moins dans notre canton. Nous maintenons ainsi notre volonté de réaliser les corrections de tracé prévues par Rail 2000. Ces mesures sont nécessaires pour optimiser l'infrastructure ferroviaire au niveau national par la synchronisation des nœuds ferroviaires de Berne et Lausanne à 00/30.

Le canton tient, entre autre, à rappeler les préoccupations émises lors de la première consultation au sujet du câblage disponible pour la région de Fribourg, notamment pour le projet de renouvellement de la ligne CFF Kleinbödingen – Neyruz. Une attribution insuffisante pourrait, en effet, entraver le bon développement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique dans notre canton.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président





Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat